

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-quatrième session
Rome, 6-10 juillet 2020¹



¹ Session initialement fixée au 8-12 juin 2020.

CONSEIL

(À compter du 1^{er} juillet 2019)

Président indépendant du Conseil de la FAO: M. Khalid Mehboob

Afghanistan ¹	Belgique ³	Fédération de Russie ^{2, 17}	Myanmar ¹¹
Afrique du Sud ¹	Brésil ³	Finlande ¹	Nicaragua ²
Algérie ¹	Burkina Faso ³	France ^{3, 14}	Ouganda ^{3, 18}
Allemagne ⁸	Cabo Verde ¹	Guinée ³	Pakistan ¹
Andorre ⁶	Cameroun ¹	Guinée équatoriale ²	Pérou ¹⁰
Angola ³	Canada ³	Inde ¹	Qatar ³
Arabie saoudite ¹	Chine ²	Indonésie ¹²	République de Corée ²
Argentine ³	Congo ²	Japon ²	République dominicaine ⁴
Australie ¹	Costa Rica ³	Jordanie ²	Royaume-Uni ¹⁶
Autriche ^{3, 13}	Égypte ¹	Koweït ^{3, 15}	Soudan du Sud ⁴
Azerbaïdjan ⁷	Équateur ¹	Malaisie ⁵	Sri Lanka ²
Bahamas ³	États-Unis d'Amérique ³	Mexique ³	Zimbabwe ³
		Monaco ⁹	

¹ Mandat: de la fin de la quarantième session de la Conférence (juillet 2017) au 30 juin 2020

² Mandat: du 1^{er} juillet 2018 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

³ Mandat: de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) au 30 juin 2022

⁴ Mandat: de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

⁵ La Malaisie a remplacé le Thaïlande du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020

⁶ L'Andorre a remplacé la Macédoine du Nord du 1^{er} juillet 2019 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

⁷ L'Azerbaïdjan a remplacé l'Estonie du 1^{er} juillet 2019 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

⁸ L'Allemagne a remplacé l'Italie du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

⁹ Monaco a remplacé la Bulgarie du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

¹⁰ Le Pérou a remplacé le Chili de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (2019) à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹¹ Le Myanmar remplace les Philippines du 1^{er} janvier 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹² L'Indonésie remplace le Viet Nam du 1^{er} janvier 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹³ Israël remplacera l'Autriche du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022

¹⁴ L'Italie remplacera la France du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022

¹⁵ Le Soudan remplacera le Koweït du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2022

¹⁶ Le Royaume-Uni a remplacé l'Espagne du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

¹⁷ L'Espagne remplacera la Fédération de Russie du 1^{er} juillet 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹⁸ Considéré comme démissionnaire, conformément au paragraphe 7 de l'Article XXII du Règlement général de l'Organisation

CONSEIL

(À compter du 1^{er} juillet 2020*)

Président indépendant du Conseil de la FAO: M. Khalid Mehboob

Afghanistan ¹	Cameroun ¹	Indonésie ¹⁴	Pérou ¹¹
Afrique du Sud ¹	Canada ³	Israël ⁷	Qatar ³
Allemagne ¹	Chine ²	Italie ⁸	République de Corée ²
Andorre ⁵	Congo ²	Japon ²	République dominicaine ⁴
Angola ³	Costa Rica ³	Jordanie ²	Royaume-Uni ¹
Arabie saoudite ¹	Cuba ¹	Koweït ^{3, 9}	Soudan du Sud ⁴
Argentine ³	Égypte ¹	Mexique ³	Sri Lanka ²
Australie ¹	Érythrée ¹	Monaco ¹	Suède ¹
Azerbaïdjan ⁶	Espagne ¹²	Myanmar ¹⁰	Thaïlande ^{1, 13}
Bahamas ³	États-Unis d'Amérique ³	Nicaragua ²	Tunisie ¹
Belgique ³	Guinée ³	Ouganda ^{3, 15}	Zimbabwe ³
Brésil ³	Guinée équatoriale ²	Pakistan ¹	
Burkina Faso ³	Inde ¹		

¹ Mandat: du 1^{er} juillet 2020 à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023)

² Mandat: du 1^{er} juillet 2018 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

³ Mandat: de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) au 30 juin 2022

⁴ Mandat: de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

⁵ L'Andorre a remplacé la Macédoine du Nord du 1^{er} juillet 2019 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

⁶ L'Azerbaïdjan a remplacé l'Estonie du 1^{er} juillet 2019 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

⁷ Israël remplace l'Autriche du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022

⁸ L'Italie remplace la France du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022

⁹ Le Soudan remplacera le Koweït du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2022

¹⁰ Le Myanmar remplace les Philippines du 1^{er} janvier 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹¹ Le Pérou a remplacé le Chili de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (2019) à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹² L'Espagne remplace la Fédération de Russie du 1^{er} juillet 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence

¹³ La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1^{er} janvier 2022 à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023)

¹⁴ L'Indonésie remplace le Viet Nam du 1^{er} janvier 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹⁵ Considéré comme démissionnaire, conformément au paragraphe 7 de l'Article XXII du Règlement général de l'Organisation

* La cent soixante-quatrième session du Conseil, qui devait se tenir du 8 au 12 juin 2020, ayant simplement été reportée, en raison de la pandémie mondiale de covid-19, la composition du Conseil est la même que celle qui était prévue pour les dates initiales. Ainsi, les Membres ont pu disposer des mêmes droits que ceux dont ils auraient disposé si le Conseil s'était tenu en juin, comme prévu initialement (CL 164/2, par. 25).

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-quatrième session
Rome, 6-10 juillet 2020

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2020

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Table des matières

	Page
Questions de procédure	1
Questions liminaires.....	1
Déclaration du Directeur général	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	1
Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction.....	1
Programme de travail et budget.....	1
Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021	1
Rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019	3
Rapports des Comités du Conseil.....	5
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et du Comité financier (cent quatre-vingtième session) (8, 12, 16 et 17 juin 2020)	5
Rapport de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme (8-18 juillet 2020).....	5
Rapport des cent soixante-dix-neuvième (6-7 février 2020), cent quatre-vingtième (8-17 juin 2020) et cent quatre-vingt-unième (3-5 juin 2020) sessions du Comité financier	8
Rapport de la cent dixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (28-29 mai 2020).....	9
Autres questions.....	10
Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques	10
Impact de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires	11
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-troisième session (2-6 décembre 2019)	12
Calendrier 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales.....	12
Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO.....	12
Ordre du jour provisoire de la cent soixante-cinquième session du Conseil (30 novembre-4 décembre 2020)	13
Nomination d'un représentant de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel	13
Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO.....	13

ANNEXES

- A** **Ordre du jour de la cent soixante-quatrième session du Conseil**
- B** **Usages ponctuels des soldes des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 non utilisés**
- C** **Liste des documents**
- D** **Calendrier provisoire 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales**

Questions de procédure

Questions liminaires²

1. La cent soixante-quatrième session du Conseil s’est tenue du 6 au 10 juillet 2020 sous la présidence de M. Khalid Mehboob, Président indépendant du Conseil.
2. La session s’est exceptionnellement déroulée à distance en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des préoccupations liées à la santé publique qui en découlent. Cette décision a été prise après consultation par le Directeur général, conformément à l’article XXV, paragraphe 13, du Règlement général de l’Organisation, du Président indépendant du Conseil, des Membres du Conseil et des groupes régionaux de la FAO.
3. Le Conseil a confirmé, conformément à l’article VIII du Règlement intérieur du Conseil, qu’il consentait à la suspension de l’application des articles incompatibles avec l’organisation d’une session à distance, en particulier l’article II, paragraphe 3, du Règlement, qui dispose que toutes les sessions du Conseil se tiennent au Siège de l’Organisation.

Déclaration du Directeur général³

4. M. Qu Dongyu, Directeur général, a prononcé un discours à l’adresse du Conseil.

Adoption de l’ordre du jour et du calendrier⁴

5. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l’Union européenne et a adopté l’ordre du jour et le calendrier de la session tels que modifiés.
6. Le Conseil a approuvé les procédures spéciales énoncées à l’annexe 3 du document intitulé *Note sur les méthodes de travail du Conseil* (CL 164/INF/5 Rev.1).
7. L’ordre du jour est reproduit à l’*annexe A* du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction⁵

8. Le Conseil a élu les trois vice-présidents suivants pour sa session: M. Jorge Federico Zamora Cordero (Costa Rica), M^{me} Lynn Marlar Lwin (Myanmar) et M^{me} Jennifer A. Harhigh (États-Unis d’Amérique).
9. Le Conseil a élu M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique) à la présidence du Comité de rédaction, ainsi que les pays suivants pour siéger au Comité de rédaction: Allemagne, Argentine, Australie, Costa Rica, Égypte, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Inde et Soudan du Sud.

Programme de travail et budget

Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021⁶

10. Le Conseil s’est félicité des nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2020-2021, compte tenu des indications données par le Comité du Programme, le Comité

² CL 164/PV/1; CL 164/PV/8.

³ CL 164/PV/1; CL 164/PV/8.

⁴ CL 164/1; CL 164/INF/1; CL 164/INF/3; CL 164/INF/5 Rev.1; CL 164/PV/1; CL 164/PV/8.

⁵ CL 164/PV/1; CL 164/PV/8.

⁶ CL 164/3; CL 164/3 notes d’information 1 à 6; CL 164/3 annexes web 2 (Rev.1), 3 et 4; CL 164/5, paragraphe 9; CL 164/6 Rev1, paragraphe 6; CL 164/7, paragraphes 15 à 21; CL 164/PV/1; CL 164/PV/2; CL 164/PV/8.

financier et la Réunion conjointe à leurs sessions de juin 2020, et a accueilli avec satisfaction les notes d'information présentées par la Direction en réponse à ses questions et à ses demandes d'observations.

11. Le Conseil était favorable à l'ambition du Directeur général concernant la FAO, à savoir en faire une Organisation adaptée aux objectifs visés, moderne, inclusive et agile, tout en préservant ses capacités techniques, en particulier grâce à une structure plus modulaire et plus flexible visant à assurer l'efficacité, l'efficience et la collaboration intersectorielle.

12. Le Conseil s'est félicité par ailleurs que l'accent soit placé sur l'amélioration de l'efficience, le découplage des activités par la réduction de la bureaucratie et la plus grande souplesse conférée face aux nouveaux besoins et priorités, au moyen d'approches novatrices.

13. Le Conseil:

- a) a salué l'ambition du Directeur général, à savoir éliminer la faim et renforcer les moyens d'existence en améliorant la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie;
- b) s'est félicité du fait que les ajustements proposés demeuraient dans les limites du budget total approuvé pour 2020-2021, à savoir 1 005,6 millions d'USD;
- c) a pris note des compléments d'information présentés par le Directeur général sur la structure hiérarchique (CL 164/3 – Note d'information 5), que celui-ci mettrait en place dans le cadre des propositions de révision de la structure organisationnelle (CL 164/3, annexe 1);
- d) a noté la mise à disposition du document CL 164/3 – Note d'information 3 sur l'Initiative Main dans la main;
- e) a soutenu la création et le renforcement des centres mixtes, a noté que ceux-ci avaient une fonction de collaboration importante avec d'autres entités du système des Nations Unies et/ou avec les institutions financières internationales et a pris connaissance avec intérêt du document CL 164/3 – Note d'information 6, qui illustre plus en détail les activités attendues du Centre mixte FAO/OMS (normes alimentaires du Codex, zoonoses et résistance aux antimicrobiens) et du Centre mixte FAO/AIEA (techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture);
- f) s'est félicité du fait que l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) participerait pleinement aux activités du Centre mixte FAO/OMS et que les Membres seraient tenus au courant de l'évolution de celui-ci;
- g) s'est réjoui du fait que les ressources et l'indépendance du Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius et de l'Unité de la sécurité alimentaire et de la nutrition, au sein de la nouvelle Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments, seraient maintenus dans la nouvelle structure organisationnelle et a souligné qu'il fallait veiller à financer durablement le programme FAO/OMS d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
- h) a demandé que le Siège de la FAO continue de soutenir pleinement les bureaux décentralisés, alors que le Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés était démantelé, afin que l'Organisation continue d'obtenir des résultats aux niveaux régional, sous-régional et national;
- i) se félicite de la création du nouveau Bureau des objectifs de développement durable (ODD), chargé de coordonner la participation de la FAO au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de prêter assistance aux Membres dans le cadre de ces démarches;
- j) s'est déclaré favorable au démantèlement des équipes chargées de la gestion des programmes stratégiques;
- k) a salué les mesures adoptées pour renforcer le Bureau de l'Inspecteur général (CL 164/3 – Note d'information 2) et a recommandé vivement de donner la priorité au financement durable du Bureau, dans la limite des ressources disponibles;

- l) a pris acte du fait que le Cadre de contrôle interne de la FAO devait être mis à jour compte tenu des changements organisationnels présentés et s'est félicité de la réponse de la Direction, qui a confirmé que le Cadre mis à jour serait soumis pour examen au Commissaire aux comptes, au Comité de vérification et au Comité financier;
- m) a dit attendre avec intérêt que des informations actualisées sur le Programme de coopération technique, notamment sur les critères d'allocation des ressources sur le terrain, soient présentées pour examen à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, en novembre 2020;
- n) était favorable à l'intérêt accordé à l'innovation, et en particulier à l'accent mis sur toutes les approches novatrices durables, et au développement du numérique dans l'agriculture et des nouvelles technologies en tant que priorités essentielles de la FAO;
- o) était résolument favorable à l'importance donnée par la FAO aux systèmes alimentaires durables et au renforcement des partenariats, y compris avec le secteur privé;
- p) a pris note des précisions données par la Direction, notamment par la Conseillère juridique, à savoir que la nouvelle structure fera l'objet d'un examen en vue d'y apporter d'éventuelles améliorations en consultation avec les Membres, et a dit attendre avec intérêt un éventuel examen de la structure organisationnelle après approbation par la Conférence, à sa quarante-deuxième session, du nouveau Cadre stratégique;
- q) a rappelé les orientations données à sa cent soixante-troisième session, selon lesquelles il faut tenir compte des priorités de tous les pays, y compris des pays à revenu intermédiaire et des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (CL163/REP, par. 7 d));
- r) a souligné que les contributions volontaires étaient fondamentales pour permettre à la FAO de développer ses activités sur le terrain afin de concrétiser les ODD 2 et ODD 1 et que ces contributions étaient plus efficaces lorsqu'elles étaient prévisibles et non assorties d'une affectation particulière.

14. Le Conseil:

- a) a approuvé le tableau révisé des postes inscrits au budget tel qu'il figure dans le document CL 164/3 Annexe web 3, avec les changements indiqués dans le document CL 164/3 – Note d'information 2, et les changements structurels tels qu'ils figurent à l'annexe 1 du document CL 164/3;
- b) a approuvé la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes entre les chapitres du budget telle qu'elle figure au tableau 3 du document CL 164/3;
- c) a noté que les autres virements budgétaires qui seraient peut-être nécessaires par suite de la pandémie de covid-19, des orientations formulées par les conférences régionales, de la poursuite du processus de planification des activités et de la mise en œuvre de modalités d'exécution plus efficaces et plus efficaces au cours de l'exercice biennal, seraient effectués conformément aux dispositions de l'article 4.5 du Règlement financier.

Rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019⁷

15. Le Conseil a approuvé les conclusions de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et du Comité financier (cent quatre-vingtième session) concernant le rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019. En particulier, le Conseil:

- a) a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019 et le fait que les cibles relatives aux indicateurs de produits avaient été atteintes à 95 pour cent, tout en constatant avec préoccupation que la réalisation de l'objectif de développement durable 2 (ODD 2) n'était pas en bonne voie à l'échelle mondiale;

⁷ C 2021/8; C 2021/8, annexes web 7 et 8; CL 164/5 paragraphes 10 et 11; CL 164/PV/3; CL 164/PV/8.

- b) s'est félicité de la hausse de 7,2 pour cent des dépenses totales par rapport à l'exercice biennal précédent;
- c) s'est réjoui des gains d'efficacité réalisés en 2018-2019, qui s'élevaient à 11,7 millions d'USD;
- d) s'est dit satisfait de l'augmentation de 17 pour cent des contributions volontaires mobilisées auprès de partenaires fournisseurs de ressources à l'appui du Programme de travail par rapport à l'exercice biennal précédent, a souligné l'importance des contributions volontaires sans affectation et attendait avec intérêt de voir l'évolution amorcée se poursuivre, notamment par l'intermédiaire du Centre d'investissement, grâce à une coopération étroite avec un large éventail de partenaires, dont le secteur privé;
- e) a pris acte des informations communiquées au sujet de l'utilisation des soldes reportés de 2016-2017;
- f) a pris note avec préoccupation des résultats insuffisants obtenus pour plusieurs indicateurs de performance clés relatifs à l'objectif fonctionnel 10 et a demandé à la Direction de prendre des mesures correctives;
- g) a reconnu le rôle crucial des activités techniques et normatives de la FAO et a demandé à celle-ci d'utiliser des notions convenues de façon multilatérale et d'exploiter des relations fondées sur des éléments scientifiques et des données factuelles dans ses publications phares;
- h) a reconnu qu'il était important d'intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles et de recourir à l'agroécologie, à l'intensification durable, au labour zéro et à toutes les autres innovations et technologies afin de promouvoir des systèmes alimentaires durables;
- i) a souligné l'importance de maintenir la qualité tout en améliorant l'équilibre entre les différentes langues de la FAO en matière de traduction, conformément au principe de multilinguisme, et en renforçant les capacités des services linguistiques de l'Organisation, et a demandé des informations à la Direction concernant les moyens de renforcer l'application du principe de multilinguisme au sein de l'Organisation, qui seront présentées aux Membres avant la prochaine session du Conseil;
- j) s'est félicité des travaux et des activités de la FAO dans le domaine du changement climatique et a encouragé l'Organisation à continuer d'aider ses Membres à intégrer, à leur demande et selon qu'il conviendra, la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), établies au titre de l'Accord de Paris;
- k) s'est réjoui du fait que la FAO s'attache à la mise en place de systèmes alimentaires durables et a rappelé, à cet égard, qu'il convenait d'encourager la transformation des systèmes alimentaires de façon cohérente, selon que de besoin et en fonction des contextes et des capacités nationaux;
- l) a appelé la FAO à ancrer son nouveau Cadre stratégique dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à communiquer des indications à ses Membres;
- m) a pris note avec satisfaction de la priorité accordée par l'Organisation au recours à des partenariats, qui devrait permettre de tirer parti de ses avantages comparatifs, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;
- n) s'est réjoui des progrès accomplis en ce qui concerne l'équilibre de la représentation géographique au sein du personnel;
- o) a apprécié la présentation détaillée des enseignements à retenir tout au long du document, étant donné qu'ils constituent un instrument précieux pour affiner et accroître l'impact des travaux de l'Organisation.

16. Le Conseil a approuvé le rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019 et a recommandé que celui-ci soit soumis à l'approbation de la quarante-deuxième session de la Conférence, en juillet 2021.

Rapports des Comités du Conseil

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et du Comité financier (cent quatre-vingtième session) (8, 12, 16 et 17 juin 2020)⁸

17. Le Conseil a approuvé le rapport de la Réunion conjointe et:
- a rappelé les orientations de la quarante et unième session de la Conférence sur l'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2018-2019, a accueilli avec satisfaction les informations complémentaires sur les utilisations qui pourraient en être faites, et a approuvé les utilisations ponctuelles auxquelles il est proposé d'affecter le solde non dépensé des crédits ouverts pour 2018-2019, à savoir 3,6 millions d'USD, qui figurent à l'annexe B du présent rapport;
 - a dit attendre avec intérêt de recevoir les informations détaillées sur la réorientation du solde non utilisé de 2018-2019 au service de l'action menée par la FAO afin de faire face aux répercussions de la pandémie de covid-19;
 - a pris acte du fait que le débat systématique sur l'utilisation des soldes inutilisés était en cours et a dit attendre avec intérêt de le poursuivre à sa cent soixante-cinquième session, à la suite de l'examen de ce point par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques et par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier à sa session d'automne;
 - a demandé à la FAO d'actualiser son plan d'action qui vise à prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir et à intervenir en de telles situations, afin de donner suite aux résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2019-2020, et se réjouit d'examiner l'avancement de cette tâche à sa cent soixante-cinquième session.

Rapport de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme (8-18 juillet 2020)⁹

18. Le Conseil a approuvé le rapport de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme. En particulier, le Conseil:

- a souscrit aux recommandations relatives à l'ébauche des grandes lignes du nouveau Cadre stratégique de la FAO et a dit attendre avec intérêt, pour consultation, les contributions des conférences régionales et l'affinement de la feuille de route, y compris le processus formel, qui sera étayé par des consultations informelles inclusives, transparentes et menées par les Membres; a souligné qu'il importait de trouver un équilibre entre les activités normatives, la coopération technique, la gestion des risques et des crises et les investissements, au sein de l'Organisation; a appuyé les demandes de précisions du Comité du Programme sur la théorie du changement et la stratégie de gestion du changement, pour consultation des Membres en septembre 2020;
- a demandé que le cadre de résultats de la FAO soit axé autant que possible sur les indicateurs pertinents des ODD, aux fins de suivi de l'impact au niveau des pays, reconnaissant que certaines activités de la FAO nécessiteraient un suivi en dehors du cadre des ODD;

⁸ CL 164/5; CL 164/5 Sup.1, CL 164/PV/3; CL 164/PV/4; CL 164/PV/8.

⁹ CL 164/6 Rev.1, CL 164/PV/4; CL 164/PV/5; CL 164/PV/6; CL 164/PV/8.

- c) a souligné que par principe les questions techniques devaient être examinées par les comités techniques compétents de la FAO avant d'être soumises aux autres organes directeurs, sans qu'on se limite aux consultations informelles susceptibles d'avoir lieu pendant le processus;
- d) a constaté le grand nombre de questions d'envergure qui figurent dans le rapport de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme et le temps que le Conseil a consacré à l'examen approfondi de ce rapport, et a demandé que le mécanisme établi de réunions informelles du Président indépendant du Conseil avec les présidents et les vice-présidents des groupes régionaux de la FAO (avec des observateurs sans droit de parole) se penche sur cette question, ce qui devrait permettre d'améliorer les méthodes de travail du Conseil;
- e) a accueilli favorablement les recommandations de l'évaluation de l'appui apporté par la FAO à la concrétisation de l'objectif Faim zéro (ODD 2), a encouragé la FAO à transformer son Cadre stratégique, ses structures, ses mécanismes d'exécution, ses stratégies de partenariat et ses programmes afin de mieux aider les pays à atteindre l'ODD 2 et a souligné qu'il était important d'aider les pays à gérer les risques et à attirer des investissements pour mettre en œuvre des ODD, notamment dans le cadre de l'Initiative Main dans la main;
- f) a noté avec satisfaction les importants progrès accomplis par l'Organisation dans la mise en œuvre des quatre recommandations de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (objectif stratégique 1), a souligné l'accent mis sur les systèmes alimentaires à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et a encouragé la FAO à revoir, au niveau national, la coordination avec les équipes de pays des Nations Unies, afin d'appuyer l'action que les gouvernements mènent pour assurer la sécurité alimentaire et la mise en place de systèmes alimentaires durables;
- g) s'est félicité de l'évaluation opportune et approfondie des travaux statistiques de la FAO, a souligné l'importance de ces travaux au niveau des pays et a souligné la nécessité de tenir les Membres régulièrement informés à ce sujet; a appuyé les demandes formulées par le Comité du Programme pour que davantage d'ouvertures de crédits nettes, de contributions volontaires et d'autres ressources soient allouées aux travaux statistiques de la FAO dans le cadre du PTB 2022-2023 approuvé, en particulier aux fins du renforcement des capacités, et a dit attendre avec intérêt la stratégie actualisée de l'Organisation sur ses travaux statistiques;
- h) a accueilli favorablement la proposition visant à renforcer l'évaluation dans les bureaux décentralisés et s'est rangé à l'opinion selon laquelle il était important de renforcer la capacité d'évaluation des bureaux régionaux et nationaux et l'appropriation des activités par les pays;
- i) a souligné qu'il importait de traiter la question de la résistance aux antimicrobiens, a accueilli favorablement la mise à jour du plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens signé par les directions de la FAO, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et l'adoption de l'approche «Une seule santé» en tant qu'approche fondamentale, a demandé que les comités techniques concernés donnent des indications qui permettent d'améliorer encore, ou de modifier si nécessaire, les indicateurs proposés sur la résistance aux antimicrobiens, en consultation avec les Membres, a souligné qu'en dépit de l'absence de consensus de la part des Membres quant à la teneur du protocole d'accord tripartite, le prochain plan de travail du protocole devrait être élaboré à l'issue d'un processus de consultation des membres des organisations tripartites et que sa durée devrait être définie en fonction de la complexité et de l'étendue des domaines couverts, a dit attendre avec intérêt le rapport intérimaire sur la création du nouveau Centre mixte FAO/OMS visant à renforcer les activités de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens et les zoonoses, en coordination avec l'OIE, et a souligné la nécessité d'éviter les chevauchements avec les activités d'autres acteurs, notamment la Commission du Codex Alimentarius et son Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens;

- j) a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans les activités d'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) dans le cadre du partenariat conclu entre la FAO et l'OIE, conscient du déficit de financement qui pourrait résulter de la crise liée à la pandémie de covid-19, et a invité la FAO à rechercher des solutions plus abordables de mobilisation des ressources, notamment des partenariats avec le secteur privé et d'autres parties prenantes;
- k) a reconnu l'importance du secteur de l'élevage et de son rôle pour ce qui est d'aider les Membres à mettre en œuvre les ODD, et des travaux menés par la FAO dans ce domaine, ainsi que de la question connexe, soumise au Comité de l'agriculture, relative à la création d'un sous-comité de l'élevage, et a demandé que son examen progresse au sein dudit Comité;
- l) s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, a souligné qu'il fallait que le projet de plan d'action soit examiné par les comités techniques compétents (comités techniques des pêches, des forêts et de l'agriculture), comme il l'avait décidé à sa cent soixante-troisième session, avant que ledit projet ne soit examiné par le Comité du Programme puis soumis à l'examen du Conseil, et a recommandé que la période de mise en œuvre du Plan d'action soit portée à trois ans;
- m) s'est félicité de la déclaration conjointe des groupes régionaux de la FAO au sujet du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, a souligné que la préparation du Sommet devait être transparente et inclusive et qu'il fallait y associer les Membres, ainsi que d'autres parties concernées, et a salué la création du «groupe d'amis» informel, qui avait permis d'accroître la contribution des Membres, sans duplication ni chevauchement avec les structures de gouvernance officielles dans le cadre des préparatifs du Sommet;
- n) s'est dit soucieux que le Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 aboutisse à des résultats scientifiquement ambitieux et fondés sur des éléments factuels, a demandé à la FAO et aux autres organismes ayant leur siège à Rome de procurer tout l'appui nécessaire à l'Envoyée spéciale et à son équipe, et a souligné l'importance des produits convenus par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui devaient enrichir les débats du Sommet et le processus de suivi;
- o) a salué l'Initiative Main dans la main, en tant que moyen innovant et efficace d'appuyer les priorités de planification des Membres au titre de la concrétisation du Programme 2030 et des ODD, notant que sa mise en œuvre complète avec quinze pays était en cours, a salué la décision prise par la Direction de renforcer les capacités des Membres pour leur permettre d'accéder à la plateforme géospatiale de l'Initiative et de l'utiliser, a apprécié que les Membres bénéficient de l'accès à la plateforme dans le cadre d'un protocole de la FAO revu par les Membres sur le contrôle, l'utilisation et la protection des données, a dit attendre avec intérêt les rapports réguliers sur les progrès accomplis, a réaffirmé que l'Initiative disposait de critères précis et objectifs aux fins de la sélection des pays et a noté que la liste des pays sélectionnés serait élargie selon des critères définis, qui prendront en compte les crises émergentes, par exemple l'impact de la pandémie de covid-19, ainsi que les dispositions du paragraphe 7, alinéa d) du rapport de la cent soixante-troisième session du Conseil; et a souligné la nécessité, dans le cadre de l'Initiative, de s'adapter aux dynamiques locales, aux pratiques locales et à l'appropriation des activités par les pays;
- p) a noté avec satisfaction le rôle essentiel joué par l'Organisation dans la prévention et le contrôle des recrudescences de criquets pèlerins, a souligné la nécessité d'accroître la coopération et la coordination internationales dans le cadre des activités et des financements mis en place conjointement pour suivre les crises acridiennes et lutter contre celles-ci, a demandé à la FAO d'envisager des stratégies à long terme, y compris des capacités institutionnelles et des études de référence visant à éviter leur réapparition, a appelé la FAO à poursuivre ses activités de suivi, d'alerte rapide, de contrôle, de coordination et de mobilisation de ressources et a appelé tous les Membres à contribuer davantage à la lutte contre ce fléau selon leurs capacités;

- q) a reconnu qu'il fallait que les Membres soient consultés dans le cadre de l'élaboration de l'initiative sur la transformation des systèmes alimentaires afin de nourrir la planète sans déforestation, a souligné les liens qui existent entre la sécurité alimentaire et le secteur des forêts, a décidé qu'il fallait que le Comité des forêts examine les facteurs d'expansion des terres agricoles sous l'angle d'une gestion durable des forêts et a dit attendre avec intérêt de nouvelles consultations des Membres sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 et La situation des forêts du monde 2020, lors de la vingt-cinquième session du Comité, a demandé à la FAO d'élaborer des notes techniques sur les incidences financières et techniques d'une évaluation des ressources forestières mondiales comparant les aspects positifs et négatifs d'un cycle de deux ans et de cinq ans, à l'intention de la prochaine session du Comité des forêts, et a invité la FAO à continuer d'aider les Membres à protéger, restaurer et gérer durablement les forêts, notamment en réduisant la déforestation et en inversant le processus, et à accéder au financement de plateformes comme le Fonds vert pour le climat.

Rapports des cent soixante-dix-neuvième (6-7 février 2020), cent quatre-vingtième (8-17 juin 2020) et cent quatre-vingt-unième (3-5 juin 2020) sessions du Comité financier¹⁰

19. Le Conseil a approuvé les rapports des cent soixante-dix-neuvième, cent quatre-vingtième et cent quatre-vingt-unième sessions du Comité financier. En particulier, le Conseil:
- a) a instamment invité tous les Membres à verser ponctuellement et dans leur intégralité les contributions mises en recouvrement;
 - b) a noté que le Comité financier avait approuvé les virements définitifs entre chapitres budgétaires découlant de l'exécution du Programme de travail 2018-2019;
 - c) a approuvé les orientations du Comité financier, qui a encouragé la Direction à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer les fonctions de gestion des ressources humaines de l'Organisation, notamment: i) les processus et procédures de recrutement et de sélection simplifiés, fondés sur le mérite et tenant compte de la représentation géographique équitable pour le personnel comme pour les consultants; ii) les nouvelles mesures de promotion de la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation, en particulier au niveau des responsables; iii) les initiatives de formation et de développement des compétences du personnel; iv) les mesures visant à améliorer l'adhésion du personnel;
 - d) s'est félicité que la Direction se soit engagée à élaborer un plan d'action stratégique détaillé consacré aux ressources humaines, assorti d'un calendrier et de résultats à obtenir pour améliorer la gestion des ressources humaines;
 - e) a instamment invité la Direction à réduire substantiellement le taux de vacance de postes, qui est de plus en plus élevé, et le nombre de contrats de consultant, à mettre en œuvre le programme de mobilité du personnel et à poursuivre les efforts en ce qui concerne le mérite et la représentation géographique équitable, y compris en réduisant le nombre de pays non-représentés, sous-représentés et sur-représentés;
 - f) a réitéré la demande formulée par le Comité financier et le Conseil de renforcer la délégation de pouvoirs, conformément au paragraphe 5 de l'article XXXVIII du Règlement général de l'Organisation;
 - g) a apprécié que les principaux résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2019-2020 aient été communiqués en toute transparence et a dit attendre avec intérêt la présentation de l'ensemble des résultats de l'enquête et d'un plan d'action visant à remédier aux problèmes recensés par le Comité financier à sa session de novembre 2020;

¹⁰ CL 164/4; CL 164/7; CL 164/8; CL 164/LIM/2; CL 164/PV/6; CL 164/PV/8.

- h) a noté que le Comité financier était favorable à la nomination de M. Mika Tapio au poste d'Inspecteur général;
- i) a demandé d'apporter d'autres améliorations pour renforcer le Bureau de l'Inspecteur général et son indépendance sur le plan opérationnel, à savoir de veiller au financement durable du Bureau, dans la limite des ressources disponibles, et de déléguer à l'Inspecteur général les responsabilités en matière de gestion et de contrôle des ressources humaines et financières du Bureau;
- j) a approuvé la nomination de M^{me} Malika Aït-Mohamed Parent (Algérie) et de M^{me} Hilary Wild (Royaume-Uni/Irlande) en tant que membres du Comité de vérification de la FAO pour une période initiale de trois ans;
- k) a approuvé la proposition visant à ce que le Comité de vérification soit renommé Comité consultatif de contrôle de la FAO;
- l) a noté que le Comité financier avait approuvé la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général, y compris les nouvelles modifications visant à faire en sorte que les institutions financières internationales et les autres partenaires fournisseurs de ressources puissent consulter les rapports de vérification qui intéressent directement leurs contributions volontaires;
- m) a demandé à la Direction d'actualiser le plan d'action qui vise à prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir et à intervenir en de telles situations, afin de donner suite aux résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2019-2020;
- n) a rappelé ses indications concernant l'importance de maintenir les taux de dépenses du Programme de coopération technique (PCT) à un niveau qui permette de mettre intégralement en œuvre le PCT approuvé par la Conférence et a dit attendre avec intérêt des informations actualisées sur le PCT, notamment les critères pour l'allocation des ressources sur le terrain qui seront présentés à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du programme en novembre 2020, pour examen;
- o) a approuvé les indications données par le Comité financier en ce qui concerne toutes les autres questions qui relèvent de son mandat, ainsi que les initiatives visant à améliorer ses propres méthodes de travail.

Rapport de la cent dixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (28-29 mai 2020)¹¹

20. Le Conseil a approuvé le rapport de la cent dixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et, en particulier:

- a) s'agissant des procédures de vote (article XII du Règlement général de l'Organisation), a fait sienne la demande adressée par le CQCJ à la Direction concernant l'élaboration d'un projet de code de conduite qui permettrait de faciliter la poursuite des consultations menées par le Président indépendant du Conseil et qui serait présenté au CQCJ pour examen, de sorte qu'il soit parachevé avant la quarante-deuxième session de la Conférence;
- b) s'est rangé à l'opinion de la CQCJ, selon laquelle ce code doit viser les candidats, les Membres et le Secrétariat, être conforme aux dispositions de l'article XII dans leur intégralité et au Règlement général de l'Organisation, et être le fruit d'un processus participatif conduit par les Membres;
- c) a réaffirmé qu'il était important de respecter les dispositions de l'article 4.2 du Règlement financier et a souscrit à la recommandation du CQCJ, qui se proposait de réexaminer la question et de formuler des avis sur des dispositions juridiques, une fois que le Comité du

¹¹ CL 164/2; CL 164/PV/6; CL 164/PV/8.

Programme et le Comité financier auraient abordé les aspects techniques et les questions de politique générale concernant l'emploi des soldes inutilisés;

- d) s'est félicité que l'Organisation ait adhéré volontairement au système de signalement des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mis en place dans le système des Nations Unies.

Autres questions

Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques¹²

21. Le Conseil a approuvé les rapports de la cent dixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme et de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et du Comité financier (cent quatre-vingtième session) sur la question de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques. En particulier, le Conseil:

- a) a accueilli favorablement le document CL 164/9 y afférent, notamment la note de synthèse globale qui l'accompagne;
- b) a reconnu l'importance croissante que revêt l'adoption des technologies numériques dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier dans les circonstances actuelles de crise liée à la covid-19, et a souligné les possibilités offertes par les technologies numériques à l'appui de la mise en place de systèmes alimentaires durables, notamment en ce qu'elles permettent de réduire la fracture numérique, de valoriser le rôle des petits exploitants, de combattre les inégalités et de renforcer la résilience, et de favoriser l'accès de tous, y compris les femmes et les jeunes;
- c) a insisté sur l'importance des rôles prévus dans le cadre de la plateforme, qui ont vocation à renforcer les synergies entre les parties prenantes et à favoriser la coordination, l'échange de connaissance et les bonnes pratiques en matière de technologies numériques dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;
- d) a souligné que l'hébergement d'une telle plateforme ne doit pas donner naissance à une entité juridique autonome ni à un nouvel organe directeur de la FAO mais plutôt à un mécanisme de coordination souple, léger, inclusif et volontaire qui sera soutenu par l'Organisation et qui se conformera à ses règles, à ses règlements et à ses procédures;
- e) a approuvé la recommandation du Comité du Programme et de la Réunion conjointe qu'il forme avec le Comité financier selon laquelle la plateforme proposée devrait s'appeler Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques;
- f) a souligné qu'il importait de disposer d'une formule de financement solide, fondée sur les contributions volontaires;
- g) a mis l'accent sur l'importance de la protection des données et des droits de propriété intellectuelle;
- h) a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations régulières sur les modalités et la structure de la plateforme, notamment en ce qui concerne sa composition, sa gouvernance et l'échéancier prévu en vue de sa mise en place;
- i) a demandé que, dans la proposition qui figure dans le document CL 164/9, le terme «Membres de la FAO» soit employé pour désigner les gouvernements et que la mention du «Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)» soit supprimée.
- j) a approuvé la proposition concernant l'hébergement d'une plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques par la FAO;

¹² CL 164/9; CL 164/2 par. 18-21; CL 164/5 par. 13; CL 164/6 Rev.1 par. 17; CL 164/PV/6; CL 164/PV/8.

- k) a demandé que le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches, le Comité des forêts, le Comité du Programme et le Conseil de la FAO examinent le mandat de la plateforme.

Impact de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires¹³

22. Le Conseil:

- a) s'est félicité des activités menées par l'Organisation afin d'encourager la communauté internationale à agir pour limiter et atténuer les effets, sur la sécurité alimentaire et la nutrition, de la pandémie de covid-19, qui s'accompagne d'une récession économique mondiale extrêmement grave;
- b) a accueilli avec satisfaction les activités de suivi et de coordination menées par la FAO en ce qui concerne les répercussions de la covid-19 sur la sécurité alimentaire, notamment ses travaux d'analyse fondés sur des éléments concrets et des données scientifiques;
- c) a salué la collaboration entre la FAO et les forums mondiaux et régionaux, le système des Nations Unies pour le développement, les institutions partenaires, les institutions financières internationales, le secteur privé, la société civile et les institutions de recherche, tout en prenant acte, en particulier, de la contribution de l'Initiative Main dans la main, en tant qu'élément déclencheur et modèle pour un partenariat plus solide et plus dynamique;
- d) a constaté avec inquiétude que plusieurs menaces risquaient de se conjuguer pour plonger des centaines de millions de personnes dans la faim, la pauvreté et l'insécurité alimentaire grave, annulant une décennie, voire plus, de progrès accomplis dans le domaine du développement;
- e) a prié la FAO d'utiliser son expertise pour développer la coopération technique et économique face à la crise de la covid-19, notamment à l'appui des pays à revenus faibles, des pays à revenus intermédiaire et des petits États insulaires en développement, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations par des processus de croissance inclusifs et durables;
- f) a remercié la FAO de sa mise au point sur les mesures qu'elle a prises en vue de limiter les risques que fait peser la covid-19 sur ses activités dans son cadre établi de gestion des risques;
- g) a noté les efforts menés actuellement pour atténuer l'impact de la covid-19 sur la sécurité alimentaire, notamment la collaboration entre la FAO et l'Union africaine au sein de l'équipe spéciale sur la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique, et a recommandé que cette question soit examinée dans sa globalité au cours de la période qui mènera au Sommet des Nations Unies sur la sécurité alimentaire, en 2021;
- h) a encouragé la FAO à prendre en compte la question de la parité hommes-femmes dans l'évaluation qu'elle fera de la crise de la covid-19 et dans son action globale;
- i) a souligné l'importance de l'approche «Un monde, une santé» en ce qui concerne les mesures à prendre face au risque que représentent les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens, et a encouragé la FAO à renforcer la collaboration tripartite entre la FAO, l'OMS et l'OIE, conformément à la résolution 73.1 de l'Assemblée mondiale de la santé et à l'action face à la covid-19, et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
- j) a approuvé l'engagement qu'a pris la FAO de veiller en priorité à ce que les chaînes d'approvisionnement alimentaire continuent de fonctionner au mieux et selon le meilleur

¹³ CL 164/10; CL 164/5 paragraphe 14; CL 164/6 Rev.1 paragraphe 18; CL 164/PV/6; CL 164/PV/7; CL 164/PV/8.

rapport coût-efficacité, afin de lutter contre la faim et la malnutrition et également de protéger les emplois et les moyens d'existence;

- k) a souligné qu'il importe de porter la protection sociale à l'échelle voulue afin de préserver ou de rétablir l'accès à l'alimentation pour des centaines de millions de personnes, et a insisté sur l'importance de la protection sociale, qui permet de protéger la santé publique et de renforcer les actions en faveur de la santé;
- l) a encouragé la Direction de la FAO à réfléchir à la manière de renforcer l'appui au niveau des pays dans les mois à venir dans la limite des ressources disponibles;
- m) a exprimé son appui au programme d'action visé dans le projet de programme-cadre de la FAO pour une action globale face à la covid-19;
- n) a demandé aux membres de la FAO d'apporter les contributions volontaires nécessaires;
- o) a encouragé la FAO à poursuivre les évaluations, le suivi et les analyses périodiques, aux niveaux mondial et régional, et à continuer d'organiser des webinaires pour diffuser auprès des Membres les informations les plus récentes en mettant l'accent sur les expériences réussies et sur les enseignements à tirer dans la lutte contre la covid-19 s'agissant de la sécurité et de la chaîne d'approvisionnement alimentaires.

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-troisième session (2-6 décembre 2019)¹⁴

23. Le Conseil a pris note de la suite donnée aux décisions qu'il avait adoptées à sa cent soixante-troisième session ainsi que des explications données par la Direction concernant les observations formulées par les Membres selon la procédure de correspondance écrite.

Calendrier 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales¹⁵

24. Le Conseil a pris note du calendrier provisoire des organes directeurs de la FAO proposé pour 2020-2021, tel qu'il est reproduit à l'*annexe D* du présent rapport, et a pris acte des explications données par la Direction concernant les observations formulées par les Membres selon la procédure de correspondance écrite.

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO¹⁶

25. Le Conseil a reçu des notes de synthèse sur les thèmes suivants, pour information seulement:
- a) stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données, adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et incidences pour la FAO;
 - b) l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020: Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable;
 - c) 2020, année exceptionnelle pour la nature, et préparatifs en vue de la participation de la FAO au Sommet sur la biodiversité 2020 du Secrétaire général de l'ONU (New York, 22-23 septembre 2020).

¹⁴ CL 164/LIM/3; CL 164/PV/7; CL 164/PV/8.

¹⁵ CL 164/LIM/1; CL 164/PV/7; CL 164/PV/8.

¹⁶ CL 164/INF/4; CL 164/INF/4 annexes web 1 à 3; CL 164/PV/7; CL 164/PV/8.

**Ordre du jour provisoire de la cent soixante-cinquième session du Conseil
(30 novembre - 4 décembre 2020)¹⁷**

26. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cent soixante-cinquième session (30 novembre - 4 décembre 2020) tel qu'il figure dans le document CL 164/INF/2 et a pris note des observations formulées par les Membres selon la procédure de correspondance écrite.

**Nomination d'un représentant de la Conférence de la FAO au
Comité des pensions du personnel¹⁸**

27. Conformément à l'article 6 c) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Conseil, au nom de la Conférence, a confirmé la nomination au Comité des pensions du personnel de M. Guillermo Valentín Rodolico, Représentant permanent adjoint de la République argentine auprès de la FAO, en remplacement de Mme María Cristina Boldorini, jusqu'au 31 décembre 2020, et en qualité de membre, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO¹⁹

28. M^{me} Susan Murray a prononcé une déclaration au nom des associations du personnel de la FAO.

¹⁷ CL 164/INF/2; CL 164/PV/7; CL 164/PV/8.

¹⁸ CL 164/LIM/4; CL 164/PV/7; CL 164/PV/8.

¹⁹ CL 164/PV/7; CL 164/PV/8.

Annexe A

Ordre du jour de la cent soixante-quatrième session du Conseil

Questions de procédure

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: *pour décision* (CL 164/1; CL 164/INF/1; CL 164/INF/3; CL 164/INF/5 Rev.1)
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction: *pour décision*

Programme de travail et budget

3. Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021: *pour examen et décision* (CL 164/3; CL 164/3 Information Notes 1 to 6; CL 164/3 WA2 Rev.1, CL 164/3 WA3; CL 164/3 WA4)
4. Rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019: *pour examen et/ou décision* (C 2021/8; C 2021/8 WA7; C 2021/8 WA8)

Rapports des comités du Conseil

5. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et du Comité financier (cent quatre-vingtième session) (8, 12, 16 et 17 juin 2020): *pour examen et décision* (CL 164/5; CL 164/5 Sup.1)
6. Rapport de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme (8-18 juin 2020): *pour examen et décision* (CL 164/6 Rev.1)
7. Rapports des cent soixante-dix-neuvième (6-7 février 2020), cent quatre-vingtième (8-17 juin 2020) et cent quatre-vingt-unième (3-5 juin 2020) sessions du Comité financier: *pour examen et décision* (CL 164/4; CL 164/7; CL 164/8)
 - 7.1 Situation des contributions courantes et des arriérés (CL 164/LIM/2)
8. Rapport de la cent dixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (28-29 mai 2020): *pour examen et décision* (CL 164/2)

Autres questions

9. Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques: *pour examen et/ou décision* (CL 164/9)
10. Impact de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires: *pour examen et/ou décision* (CL 164/10)
11. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-troisième session (2-6 décembre 2019): *pour examen et/ou décision* (CL 164/LIM/3)
12. Calendrier 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales: *pour information et/ou décision* (CL 164/LIM/1)
13. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO: *pour information* (CL 164/INF/4; CL 164/INF/4 WA1 to WA3)
14. Ordre du jour provisoire de la cent soixante-cinquième session du Conseil (30 novembre - 4 décembre 2020): *pour examen et/ou décision* (CL 164/INF/2)
15. Questions diverses
 - 15.1 Nomination d'un représentant de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel: *pour décision* (CL 164/LIM/4)
 - 15.2 Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO

Annexe B**Usages ponctuels des soldes des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019
non utilisés**

Les emplois uniques des soldes restant sur les crédits ouverts pour 2018-2019, d'un montant global de 3,6 millions d'USD se décomposent comme suit:

	Point	Montants en millions d'USD
1	<i>Nouvelle proposition: Systèmes alimentaires et sécurité alimentaire dans le monde – Action globale de la FAO face à la covid-19</i>	2,0
2	Améliorations de la numérisation	0,6
3	Sécurité informatique et données géospatiales	0,3
4	Centre des opérations d'urgence	0,2
5	Installations de contrôle de la sécurité et de la gestion des crises	0,5
	Total	3,6

Annexe C

Liste des documents

CL 164/1	Ordre du jour provisoire
CL 164/2	Rapport de la cent dixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (28-29 mai 2020)
CL 164/3	Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021
CL 164/3 Information Note 1	Note d'information 1 – Juin 2020 – Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021
CL 164/3 Information Note 2	Note d'information 2 – Juin 2020 – Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 – Changements proposés dans le nombre de postes inscrits au budget, par lieu d'affectation et par catégorie (Tableau 2) et dotation en effectifs révisée (Annexe web 3)
CL 164/3 Information Note 3	Note d'information 3 – Juin 2020 – Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 - Initiative Main dans la main – Principales activités et ressources
CL 164/3 Information Note 4	Note d'information 4 – Juin 2020 – Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 – Nouvelles informations sur les virements entre chapitres budgétaires et liste révisée des effectifs (postes inscrits au budget)
CL 164/3 Information Note 5	Note d'information 5 – Juin 2020 – Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 – Informations supplémentaires sur la structure organisationnelle proposée (CL 164/3 Annexe 1) et informations sur les liens hiérarchiques
CL 164/3 Information Note 6	Note d'information 6 – Juin 2020 – Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 – Informations supplémentaires sur le Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et zoonoses) et le Centre mixte FAO/AIEA (Techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture)
CL 164/3 WA2 Rev.1	Annexe web 2: Cadre de résultats actualisé 2020-2021 – Objectifs stratégiques et fonctionnels (révisés)
CL 164/3 WA3	Annexe web 3: Effectifs par classe et par unité
CL 164/3 WA4	Annexe web 4: Nouveaux ajustements à apporter aux ouvertures de crédits nettes 2020-2021, par unité administrative
CL 164/4	Rapport de la cent quatre-vingt-unième session du Comité financier (3-5 juin 2020)
CL 164/5	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et du Comité financier (cent quatre-vingtième session) (8, 12, 16 et 17 juin 2020)
CL 164/5 Sup.1	Utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2018-2019

CL 164/6 Rev.1	Rapport de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme (8-18 juin 2020)
CL 164/7	Rapport de la cent quatre-vingtième session du Comité financier (8-17 juin 2020)
CL 164/8	Rapport de la cent soixante-dix-neuvième session du Comité financier (6-7 février 2020)
CL 164/9	Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques
CL 164/10	Impact de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires

Série C 2021

C 2021/8	Rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019
C 2021/8 WA7	Annexe web 7: Résultats à l'échelle régionale
C 2021/8 WA8	Annexe web 8: Réunions non programmées ou annulées

Série CL 164 INF

CL 164/INF/1	Calendrier provisoire
CL 164/INF/2	Ordre du jour provisoire de la cent soixante-cinquième session du Conseil (30 novembre - 4 décembre 2020)
CL 164/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CL 164/INF/4	Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
CL 164/INF/4 WA1	Annexe web 1 – Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et incidences pour la FAO
CL 164/INF/4 WA2	Annexe web 2 – L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020: Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable
CL 164/INF/4 WA3	2020, année exceptionnelle pour la nature, et préparatifs en vue de la participation de la FAO au Sommet sur la biodiversité 2020 du Secrétaire général de l'ONU (New York, 22-23 septembre 2020)
CL 164/INF/5 Rev.1	Note sur les méthodes de travail du Conseil

Série CL 164 LIM

- CL 164/LIM/1 Calendrier 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- CL 164/LIM/2 État des contributions courantes et des arriérés au 29 juin 2020
- CL 164/LIM/3 Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-troisième session (2-6 décembre 2019)
- CL 164/LIM/4 Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

Autres documents

Liste des délégués et observateurs

CL 164/Draft Report

Projet de rapport de la session (séances plénières)

Série CL 164 PV

- CL 164/PV/1 à
CL 164/PV/8 Comptes rendus *in extenso* des séances plénières

Série CL 164 OD

- CL 164/OD/1 à
CL 164/OD/5 Programmes des séances

Annexe D

Calendrier provisoire 2020-2021 des sessions des organes directeurs
de la FAO/FIDA/PAM et des autres réunions principales

	2020		2021	
JANVIER				
FÉVRIER	FC (179°) (PAM) FIDA/CG PAM	6-7 10-14 24-28	COFI (34°)* CSA (47°)* FIDA/CG PAM	1-5 8-12 15-19 22-26
MARS			CRGAA (18°) CQCJ (112°) CP (73°)* FC (184°) PC (130°) CL (166°)	1-5 8-10 10-12 22-26 22-26 29/3 - 2/4
AVRIL	FIDA/CA*	20-23	FIDA/CA	19-23
MAI	CQCJ (110°)*	28-29		
JUIN	FC (181°) (PAM) PAM FC (180°)* PC (128°)*	3-5 29/6 - 3/7 8-17 8-17	PAM	21-25
JUILLET	CL (164°)*	6-10	CODEX (44°) C (42°) CL (167°)	5-9 (Genève) 12-16 19
AOÛT	NERC (35°)*	24-26		
SEPTEMBRE	APRC (35°)* FIDA/CA ARC (31°)* ERC (32°)* CODEX (43°)* COAG (27°)	1-4 7-11 14-18 21-23 24-25 28/9 - 2/10	FIDA/CA	13-17
OCTOBRE	COFO (25°)* CODEX (43°)* (suite) CSA* JMA LARC (36°)* INARC* CQCJ (111°) FC (182°) (PAM)	5-9 12 13-15 16 19-21 22-23 26-28 29-30	CSA (48°) JMA CQCJ (113°)	11-15 15 (vendredi) 25-27
NOVEMBRE	FC (183°) PC (129°) PAM CL (165°)	9-13 9-13 16-20 30/11 - 4/12	FC (185°) PC (131°) PAM CL (168°)	8-12 8-12 15-19 29/11 - 3/12
DÉCEMBRE	FIDA/CA	7-11	FIDA/CA	13-17

* Modifications par rapport au calendrier présenté à la session précédente du Conseil.

Pâques:	12 avril 2020	Pâques:	4 avril 2021
Pâque orthodoxe:	19 avril 2020	Pâque orthodoxe:	2 mai 2021
Ramadan:	24 avril - 23 mai 2020	Ramadan:	13 avril - 12 mai 2021
Aïd el-Fitr:	24 mai 2020	Aïd el-Fitr:	13 mai 2021
Aïd el-Adha:	31 juillet 2020	Aïd el-Adha:	20 juillet 2021

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
C	Conférence	FC	Comité financier
CL	Conseil	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
COAG	Comité de l'agriculture	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	INARC	Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord
COFI	Comité des pêches	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
COFO	Comité des forêts	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CP	Comité des produits	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	PC	Comité du Programme

COMITÉ DU PROGRAMME (juillet 2019 - juillet 2021)

Président

M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

Argentine (M^{me} María Cristina Boldorini)
Canada (M^{me} Jennifer Fellows)
Chili (M^{me} Tamara Villanueva)
Chine (M. Ni Hongxing)
France (M^{me} Delphine Borione)
Iran (Rép. islamique d') (M. Mohammad Hossein Emadi)

Membres

Jordanie (M. Salah Yousef Ahmad Al-Tarawneh)
Malaisie (M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor)
Mali (M^{me} Traore Halimatou Kone)
Nouvelle-Zélande (M. Don Syme)
Royaume-Uni (M^{me} Terri Sarch)
Zambie (M. Kayoya Masuhwa)

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>

COMITÉ FINANCIER (juillet 2019 - juillet 2021)

Présidente

M^{me} Imelda Smolic
(Uruguay)

Allemagne (M. Heiner Thofern)
Australie (M^{me} Lynda Hayden)
Bangladesh (M. Manash Mitra)
Brésil (M. Rodrigo Estrela de Carvalho)
Égypte (M. Haitham Abdelhady)
États-Unis d'Amérique (M^{me} Emily Katkar)

Membres

Éthiopie (M. Mitiku Tesso Jebessa)
Fédération de Russie (M. Vladimir Kuznetsov)
Japon (M. Toru Hisazome)
Mexique (M. Benito Santiago Jiménez Sauma)
Niger (M^{me} Rahila Rabiou Tahirou)
Soudan (M. Sid Ahmed Alamain Hamid Alamain)

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (juillet 2019 - juillet 2021)

Présidente

M^{me} Daniela Rotondaro
(Saint-Marin)

Espagne (M. Rafael Osorio de Rebellón)
États-Unis d'Amérique (M^{me} Emily Katkar)
Fidji (M^{me} Esala Nasayi)
Gabon (M. Charles Essonghe)

Membres

Jordanie (M. Ali Albsoul)
Nicaragua (M^{me} Mónica Robelo Raffone)
Philippines (M. Theodore Andrei Bauzon)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM 2020

Mandat prenant fin le

Élu par le Conseil de la FAO

Élu par l'ECOSOC

31 décembre 2020

Algérie (A)
Brésil (C)
Danemark (D)¹
Guinée équatoriale (A)²
Norvège (D)¹
Pologne (E)

Chine (B)
Guatemala (C)
Hongrie (E)
Japon (D)
Lesotho (A)
Royaume-Uni (D)

31 décembre 2021

Côte d'Ivoire (A)³
États-Unis d'Amérique (D)
Inde (B)⁴
Koweït (B)⁵
Pays-Bas (D)
Pérou (C)⁶

Autriche (D)⁹
Burkina Faso (A)
Fédération de Russie (E)
Iran (République islamique d') (B)
République de Corée (B)
Suède (D)

31 décembre 2022

Allemagne (D)
Angola (A)⁷
Arabie saoudite (B)
Argentine (C)⁸
Canada (D)
Somalie (A)

Australie (D)
Burundi (A)
Cuba (C)
Espagne (D)
Madagascar (A)
Turkmenistan (B)

¹ Le Danemark et la Norvège ont remplacé la Belgique et l'Irlande pour la durée de leurs mandats respectifs restant à courir, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

² Sièges occupés par roulement et qui reviennent à un pays de la liste A pour la période 2018-2020, à savoir la Guinée équatoriale.

³ La Côte d'Ivoire a remplacé le Nigéria du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, un accord ayant été trouvé pour partager un siège qui est pourvu par le Conseil de la FAO.

⁴ L'Inde a remplacé l'Afghanistan du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, un accord ayant été trouvé pour partager un siège qui est pourvu par le Conseil de la FAO.

⁵ Le Koweït et l'Afghanistan ont trouvé un accord pour partager un siège pourvu par le Conseil de la FAO, le Koweït siégeant en 2019 et 2020 et l'Afghanistan en 2021.

⁶ Le Pérou a remplacé le Mexique du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, un accord ayant été trouvé pour partager un siège qui est pourvu par le Conseil de la FAO.

⁷ L'Angola et l'Afrique du Sud ont trouvé un accord pour partager un siège pourvu par le Conseil de la FAO, l'Angola siégeant en 2020 et 2021 et l'Afrique du Sud en 2022.

⁸ L'Argentine et la République dominicaine ont trouvé un accord pour partager un siège pourvu par le Conseil de la FAO, l'Argentine siégeant en 2020 et la République dominicaine en 2021 et 2022.

⁹ L'Autriche a remplacé la Suisse pour la durée de son mandat restant à courir, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

MEMBRES DE LA FAO

194 États Membres
2 Membres associés
1 Organisation Membre

Afghanistan
Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Allemagne
Andorre
Angola
Antigua-et-Barbuda
Arabie saoudite
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Biélorus
Belgique
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie (État plurinational de)
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Brunéi Darussalam
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cambodge
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Comores
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
Dominique
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
Eswatini
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fédération de Russie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Îles Cook
Îles Féroé (Membre associé)
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Kiribati
Koweït
Lesotho
Lettonie
Liban
Libéria
Libye
Lituanie
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Macédoine du Nord
Micronésie (États fédérés de)
Monaco
Mongolie
Monténégro
Mozambique
Myanmar
Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Nioué
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Palaos
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République de Moldova
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République dominicaine
République populaire démocratique de Corée
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Serbie
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Tadjikistan
Tchad
Tchéquie
Thaïlande
Timor-Leste
Togo
Tokélaou (Membre associé)
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Ukraine
Union européenne (Organisation Membre)
Uruguay
Vanuatu
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe